Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

N°DEL2024-12-17

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 21
Votants : 29

Date du Conseil municipal

18 décembre 2024

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le

2 3 DEC. 2024

Publié le :

2 3 DEC. 2024

Certifié exact,
Le Maire

Jean-Claude PELLETEUR

MAIRIE DE PORNICHET ★ LOIRE-ATLANTIQUE ★

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Présents : M. ALLANIC Jean-Paul - M. BEAUREPAIRE Christian - Mme BOUYER Josiane - M. CAZIN Fabien - Mme CHUPIN Michelle - M. DAGUIZE Christophe - M. DONNE Antoine - Mme FALOURD Nadine - Mme FRAUX Valérie - M. GILLET Dominique - M. GUGLIELMI Anthony - Mme GUINCHE Laëtitia - Mme JARDIN Isabelle - Mme LOILLIEUX Arlette - Mme MARTIN Frédérique - M. NICOSIA Michaël - Mme PRUKOP Christine - M. RAHER Rémi - Mme ROBERT Josiane - M. SIGUIER Romain - M. PELLETEUR Jean-Claude.

Pouvoirs :
Mme DESSAUVAGES Nicole a donné pouvoir à M. DONNE Antoine
M. DOUCHIN Alexandre a donné pouvoir à Mme LOILLIEUX Arlette
M. DUPONT-BELOEIL Patrick a donné pouvoir à M. DAGUIZE Christophe
Mme GARRIDO Hélène a donné pouvoir à M. CAZIN Fabien
Mme LE FLEM Isabelle a donné pouvoir à Mme JARDIN Isabelle
Mme LE PAPE Dominique a donné pouvoir à M. GUGLIELMI Anthony
M. MORVAN Frédéric a donné pouvoir à Mme BOUYER Josiane
Mme TESSON Elisabeth a donné pouvoir à Mme GUINCHE Laëtitia

Absent(s) :
M. BELLIOT Robert - M. CAUCHY Stéphane.

Excusé(s) :
Mme DIVOUX Marilyn - Mme MANENT Aline-Florence -Mme DESSAUVAGES Nicole - M. DOUCHIN Alexandre - M. DUPONT-BELOEIL Patrick - Mme GARRIDO Hélène - Mme LE FLEM Isabelle - Mme LE PAPE Dominique - M. MORVAN Frédéric - Mme TESSON Elisabeth.

Secrétaire de Séance : Antoine DONNE

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION

RAPPORTEUR : Madame MARTIN, Adjointe

EXPOSE :

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, le tableau des effectifs du personnel municipal doit être régulièrement mis à jour afin de tenir compte des recrutements, des mobilités, des avancements et promotions, ainsi que des départs à la retraite.

Etant donné qu'un agent a obtenu un concours de la Fonction Publique, et que deux agents partant à la retraite doivent être remplacés, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit, à effectifs constants :

Suppressions :

- Agent de maîtrise : - 3

Créations :

- Technicien : +1
- Adjoint technique : +2

D'autre part, par délibération n°23.09.02 du 27 septembre 2023 un poste de Chargé de mission Mer Littoral Développement Durable avait été créé. Afin de confier des missions d'encadrement à l'agent recruté, il est envisagé de transformer le poste de chargé de mission (cartographié en 1.4) en poste de responsable de service (cartographié en 1.3).

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications du tableau des effectifs du personnel communal.

Enfin, conformément à l'article 1er du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux Collectivités territoriales et aux Etablissements publics administratifs locaux, le Conseil Municipal est informé qu'il est envisagé de mettre à disposition de la Société d'Economie Mixte pour la Construction et l'Exploitation du Port de Pornichet (SEMCEP) un fonctionnaire territorial titulaire du grade d'Ingénieur hors classe, à raison de 7 heures hebdomadaires, à compter du 1er janvier 2025 pour une durée de 3 ans renouvelable. La rémunération de l'agent versée par la Collectivité (traitements, primes et charges patronales) sera remboursée par la SEMCEP à la Collectivité, au prorata de la mise à disposition.

DELIBERATION :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU la délibération n°23.09.02 du Conseil Municipal du 27 septembre 2023,
VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux Collectivités territoriales et aux Etablissements publics administratifs locaux,
VU l'avis favorable de la commission finances et affaires générales du 11 décembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Adoptée à la majorité

Votants : 29	Pour : 25	Contre : 0	Abstentions : 4 (M NICOSIA, Mme ROBERT, Mme FALOURD et Mme FRAUX)

Le Conseil Municipal,

- Adopte les modifications du tableau des effectifs du personnel telles que présentées.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Jean-Claude PELLETEUR,

Le secrétaire de séance

Antoine DONNE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être sais par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

N°DEL 2024-12-17

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 18 DEC. 2024
Le Maire,
Jean-Claude PELLETEUR

Reçu à la sous-préfecture de Saint-Nazaire le 23 DEC. 2024
Publié le
Certifié exact,
Le Maire,
Jean-Claude PELLETEUR

VILLE DE PORNICHET

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Filière	Grade	Catégorie	Postes crées	Postes pourvus	Postes vacants	Propositions C.Municipal
ADMINISTRATIVE	Directeur Général des services	A	1	1	0	
	Directeur Général Adjoint des services		2	1	1	
	Attaché hors classe		2	2	0	
	Attaché principal		2	2	0	
	Attaché territorial - contractuel CDI		3	3	0	
	Attaché territorial		5	5	0	
	Rédacteur principal 1ère classe	B	4	4	0	
	Rédacteur principal 2ème classe		7	7	0	
	Rédacteur		7	7	0	
	Rédacteur - contractuel CDD		1	1	0	
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	16	16	0	
	Adjoint administratif principal 2ème classe		5	5	0	
	Adjoint administratif		8	7	1	
	Adjoint administratif TNC		1	1	0	
	TOTAL		***59***	***57***	***2***	***0***
ANIMATION	Animateur principal 1ère cl.	B	1	1	0	
	Animateur principal 2ème cl.		1	1	0	
	Adjoint d'animation ppal 1ère cl.	C	5	5	0	
	Adjoint d'animation ppal 2ème cl. TNC		2	3	-1	
	Adjoint d'animation ppal 2ème cl.		1	1	0	
	Adjoint d'animation TNC		4	4	0	
	Adjoint d'animation		2	1	1	
	TOTAL		***16***	***16***	***0***	***0***
CULTURE	Bibliothécaire principal	A	1	1	0	
	Bibliothécaire		2	2	0	
	Assistant de conservation ppal 1ère classe	B	2	2	0	
	Adjoint du patrimoine ppal 1ère classe	C	2	2	0	
	Adjoint du patrimoine ppal 2ème classe TNC		1	1	0	
	Adjoint du patrimoine		2	2	0	
	TOTAL		***10***	***10***	***0***	***0***
POLICE MUNICIPALE	Brigadier Chef Principal	C	4	4	0	
	Gardien brigadier		6	5	1	
	TOTAL		***10***	***9***	***1***	***0***
MEDICO-SOCIALE	Infirmier en soin généraux classe normale TNC	A	1	1	0	
	Auxiliaire de puériculture de classe sup.	B	8	8	0	
	Auxiliaire de puériculture de classe sup. TNC		1	1	0	
	Auxiliaire de puériculture de cl. Normale - CDD		2	2	0	
	Auxiliaire de puériculture de cl. normale		4	4	0	
	TOTAL		***16***	***16***	***0***	***0***
SOCIALE	Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	1	1	0	
	Assistant socio-éducatif - CDD		1	1	0	
	Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle		1	1	0	
	Educateur de jeunes enfants		2	2	0	
	Educateur de jeunes enfants - CDD		1	1	0	
	Educateur de jeunes enfants TNC		1	1	0	
	A.T.S.E.M principal de 1ère classe	C	5	4	1	
	A.T.S.E.M principal de 2éme classe		2	2	0	
	Agent social prinicipal 1ère classe		1	1	0	
	TOTAL		***15***	***14***	***1***	***0***
SPORT	Educateur des APS	B	1	1	0	
	TOTAL		***1***	***1***	***0***	***0***
TECHNIQUE	Ingénieur hors classe	A	1	1	0	
	Ingénieur principal		1	1	0	
	Ingénieur		1	1	0	
	Ingénieur CDD		2	2	0	
	Technicien principal 1ère classe	B	5	5	0	
	Technicien territorial		5	5	0	1
	Technicien territorial CDD		2	2	0	
	Agent de maitrise principal	C	5	5	0	
	Agent de maîtrise		10	10	0	-3
	Adjoint technique principal 1ère classe		24	23	1	
	Adjoint technique principal 1ère classe TNC		1	1	0	
	Adjoint technique principal 2ème classe		17	17	0	
	Adjoint technique principal 2ème classe TNC		3	3	0	
	Adjoint technique		23	22	1	2
	Adjoint technique TNC		3	2	1	
	TOTAL		***103***	***100***	***3***	***0***
TOTAL GENERAL			230	223	7	0

S²LO

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2024_12_17**
Objet :	**17.Tableau des effectifs du personnel communal – Modifications**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-18 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - création, transformation de postes / tableau des effectifs
Identifiant unique :	044-214401325-20241218-DEL2024_12_17-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20241218-DEL2024_12_17-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 17a. Tableau effectifs personnel cnal.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20241218-DEL2024_12_17-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	146.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 17b. Tableau effectifs.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20241218-DEL2024_12_17-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	133.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 décembre 2024 à 11h06min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 décembre 2024 à 11h12min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 décembre 2024 à 16h28min04s	Transmis au MI